



SPO-2025-02-01

Affiché le : .....

**ARRETE MUNICIPAL DU MAIRE  
PORTANT SUR LA FERMETURE  
DES TERRAINS ENGAZONNEES  
DU COMPLEXE SPORTIF DE LASCOURS**

Le maire de la Commune de LAUDUN – L'ARDOISE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la nécessité de fermer le terrain d'honneur et d'entraînement  
engazonné du Complexe Sportif de Lascours du vendredi 07 février  
2025 au lundi 10 février 2025 inclus en raison de l'état des terrains et  
des prévisions météorologiques épisode cévenol.

**ARRETE**

Article 1 : Le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement  
engazonnés du Complexe Sportif de Lascours seront fermés du  
vendredi 07 février 2025 au lundi 10 février 2025 inclus en raison de  
l'état des terrains et des prévisions météorologiques épisode cévenol.

Article 2 : La présente décision peut être contestée par saisine du Tribunal  
Administratif compétent en recours contentieux dans les deux mois à  
compter de sa notification ou publication. L'auteur de la décision peut  
être également d'un recours gracieux.

Article 3 : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Laudun – L'Ardoise.  
Monsieur le Chef de la Police Municipale de la commune sont chargés  
chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Préfet du Gard
- Brigade de Gendarmerie de Laudun – L'Ardoise
- Police Municipale
- Président du district Gard Lozère
- Président de la ligue
- Président FCCLA
- Service des Sports

Laudun – L'Ardoise le 07 FEV. 2025

**Le Maire  
Yves CAZORLA**

